

# 1. Produits sanguins

## 1.1. Spécifications des produits sanguins

Les spécifications des produits sanguins sont décrites dans le Compendium suisse des médicaments®.

## 1.2. Commande nominative de produits sanguins (destinés à un patient précis)

Utiliser le formulaire « Demande analyses » du SRTS FR dûment rempli → [Demande analyses V2-09.pdf](#)

Prière d'annoncer les commandes de sang en urgence par téléphone au laboratoire tél. 026/426.81.90.

En cas de difficultés rencontrées dans votre laboratoire, prière de joindre vos résultats d'analyses.

Des produits sanguins préparés nominativement pour un patient, ne peuvent être livrés que sur la base de 2 déterminations indépendantes du groupe sanguin :

- Soit : 2 demandes analyses et 2 échantillons, prélevés indépendamment
- Soit : 1 demande analyse et 1 échantillon et une carte de groupe sanguin personnelle du patient.

Les tests pré-transfusionnels sont valables 48h maximum.

## 1.3. Commande non nominative de produits sanguins

Utiliser le formulaire dûment rempli → **Commande PS au SRTS FR f-al.pdf**

Prière de passer la commande par téléphone à la banque de sang tél. 026/426.81.85 et de confirmer celle-ci par fax au 026/426.81.91.

La commande de produits sanguins non nominatifs pour le stock de votre établissement sera traitée de préférence du lundi au vendredi entre 8h00 et 11h30.

Les urgences sont traitées tous les jours 24h /24h.

## 1.4. Traçabilité

Le SRTS FR garantit durant 20 ans la traçabilité du lien produits sanguins – patient receveur (=produits sanguins livrés nominativement après tests pré-transfusionnels).

Le prescripteur a l'obligation d'assurer durant 20 ans la traçabilité des produits sanguins distribués non-nominatifs qui lui ont été livrés.

Le SRTS FR garantit durant 20 ans la traçabilité du lien produits sanguins – établissement (=produits sanguins livrés non-nominativement pour stock).

Le prescripteur est tenu d'informer de la non-transfusion de produits sanguins livrés nominativement le SRTS FR pour que celui-ci puisse tenir une traçabilité correcte.

## 1.5. Livraison

Le prescripteur est informé au plus vite par le SRTS FR dès que la commande est prête. Le SRTS FR s'engage à l'informer dans la journée en cas d'impossibilité de livrer dans le délai demandé.

La livraison des produits sanguins est effectuée uniquement à l'aide des containers prévus à cet effet.

Sauf demande expresse de l'utilisateur, le SRTS FR ne se charge pas du transport des produits à l'extérieur du SRTS FR. Si tel devait être le cas, les frais de transport et les risques inhérents au transport sont pris en charge par le prescripteur.

## 1.6. Réception

Le prescripteur doit, dès réception, contrôler que les produits sanguins livrés correspondent à sa commande. D'éventuelles réclamations doivent être adressées sans délai au SRTS FR par écrit.

## 1.7. Hémovigilance

La déclaration d'incidents transfusionnels ou d'erreur transfusionnelle peut être faite à l'aide de la fiche qui accompagne le PSL distribué nominativement.

Pour les PSL distribués non nominativement, la déclaration peut être faite à l'aide à l'aide du formulaire prévu à cet effet de [www.swissmedic.ch](http://www.swissmedic.ch)

[MU101\\_10\\_021f\\_FO Haemovigilance Annonce Réaction Transfusionnelle](#)

[MU101\\_10\\_023f\\_FO Haemovigilance Annonce Erreur de transfusion / Near Miss](#)

Le médecin responsable pour la transfusion remplit le formulaire et le fait parvenir au SRTS FR.

Le SRTS FR en tant que fabricant du produit sanguin est chargé d'ajouter les indications relatives au don de sang et de faire parvenir le formulaire à Swissmedic.

## 1.8. Garantie

Le SRTS FR assure que les dons de sang humain servant à la fabrication des produits correspondent aux dispositions légales en vigueur au moment du don. En outre, le SRTS FR assure que le produit était conforme aux prescriptions en vigueur au moment de la production. Les droits et prétentions basés sur les assurances ci-dessus peuvent être invoqués jusqu'à la date d'expiration indiquée sur l'étiquette du produit. Les défauts n'étant pas liés aux prescriptions et dispositions légales ne font pas l'objet